

De quoi parle-t-on ?

Le produit Média et Industries culturelles permet de protéger les professionnels des médias, événementiel, culture et audiovisuel contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

Plus précisément, le volet « **Média, journalisme, éditeur et diffuseur de contenu** » a vocation à protéger les professionnels de l'édition/diffusion de contenu et du journalisme en considération notamment de leurs obligations en matière de droit de la presse et de la propriété intellectuelle.

Ce produit s'adresse aux professionnels intervenant notamment dans les secteurs suivants :

- **Editeurs de contenu :**
 - Journaux quotidiens et hebdomadaires
 - Journaux locaux, régionaux et nationaux
 - Magazines et presse spécialisée
 - Livres, dictionnaires et romans
 - Edition de contenu sur Internet

- **Diffuseur de contenu :**
 - Chaînes de télévision nationales et régionales
 - Web TV (YouTube®, Dailymotion® etc...)
 - Stations de Radio/ Web Radio
 - Podcast
 - Plateforme de streaming

- **Média et journalisme**
 - Agence de presse spécialisée
 - Attaché de presse
 - Blogueur/ influenceur
 - Edition et publication de journaux d'information
 - Edition et publication de magazines, revues, livres professionnels
 - Rédaction d'articles de presse et de contenu
 - Journaliste (hors reporter d'image) / Pigiste

Ce produit ne s'adresse pas aux professionnels exerçant dans les domaines suivants

- Presse d'investigation et d'opinion
- Presse People
- Agence de notation financière
- Site de comparateur de prix ou de services

2 typologies d'offre

- **Via l'extranet MyHiscox :**
 - CA maximum 5M€ et 3M€ de montants de garantie
 - Activités et garanties standards
- **Souscription sur-mesure :**
 - Toute taille d'entreprises
 - Activités et garanties sur-mesure

Quelles sont les principales garanties du contrat ?

Responsabilité Civile professionnelle

- Dommages corporels
- Dommages matériel
- Manquement contractuel et faute professionnelle
- Violation des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)

Prise en charge :

- Frais de défense
- Dommages et intérêts

Garanties Avantage plus

- Atteinte à votre réputation
- Remplacement d'un homme clef
- Contestation de créance

- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties Avantage Plus

Exemples de mise en jeu des garanties possibles

- **Responsabilité Civile Professionnelle :**

- **Attaque en diffamation** d'un quotidien local par un concurrent suite à la publication d'un article.
- Les visages des enfants d'une personne publique montrés non cachés lors d'une émission sur une web télé sans avoir obtenu son consentement au préalable.
- **Violation du droit d'auteur** d'un photographe d'acteur par un site web dédié au cinéma souhaitant illustrer son contenu
- **Dénigrement d'une entreprise** lors d'une émission-radio en direct par un auditeur. La chaîne de radio est mise en cause par l'entreprise pour dénigrement suite à la diffusion du témoignage de cet auditeur.

- **Garanties Avantages Plus :**

- **Atteinte à votre réputation** : Suite à un litige avec un de vos clients, ce dernier tient publiquement des propos négatifs vous concernant. Vous allez devoir engager des frais nécessaires à la restauration de votre image.
- **Contestation de créance** : un de vos clients fait l'objet d'une procédure collective, et le mandataire judiciaire remet en cause le paiement qui vous a été fait au titre des prestations que vous avez réalisé avant l'ouverture de la procédure. Vous allez devoir engager des frais juridiques afin de contester la mise en cause de l'administrateur

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience sur le marché français dans les métiers de la presse et de l'édition ; de l'audiovisuel et des industries culturelles

Produit

- Une **couverture étendue** des atteintes à la **propriété intellectuelle et à la vie privée**
- **Aucune sous-limite** en RC professionnelle, jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite
- **Application d'une prime forfaitaire** sans surprise son budget d'assurance pour l'année
- **Garantie monde entier**, USA / Canada possible
- **Offres sans franchise possible**
- Garantie des **filiales**
- **Sinistres** - Intervention en amont et volonté de **règlement amiable**
- **Garanties additionnelles** (Atteinte à la réputation de l'assuré, remplacement d'un homme clef et contestation de créance)

Equipes

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne MyHiscox performant
- Etudes sur-mesure pour les dossiers spécifiques

Quelles questions peut vous poser un assuré / prospect ?

Dans le cas d'une condamnation pénale pour un délit de presse, est ce que Hiscox prend en charge des frais de défense ?

Oui, les frais de défense et dommages et intérêt sont pris en charge. Toutefois l'amende reste à charge.

Est-ce que les frais d'insertion de la condamnation peuvent être pris en charge par Hiscox ?

Oui, si la garantie est prévue au contrat

Le saviez-vous ?

- **35%** des français écoutent des contenus audio via internet
- **Seuls 18%** des bloggeurs/ influenceurs gagnent plus de 5 000€ par an
- **220 millions** de personnes sont abonnés à Netflix dans le monde
- **16,87 millions** de français sont abonnées à une plateforme de streaming audio en 2022

Sources :

CREDOC, Baromètre du numérique, 2022 / Statista Digital Market Insights; 2017-2022/ les influenceurs et les marques 2023/ Netflix T2 2022